

Focus Gestion des déchets

L'OFEN vous informe sur la procédure de sélection pour dépôts en couches géologiques profondes
www.dechetsradioactifs.ch

Septembre 2009/N° 5



Editorial

Markus Kägi, conseiller d'Etat
Directeur des travaux publics du canton de Zurich

Chère lectrice, cher lecteur, La recherche de sites potentiels pour des dépôts en couches géologiques profondes ne se concentre plus que sur 7 cantons actuellement, d'où l'apparente régionalisation d'une question qui devrait cependant être réglée à l'échelle nationale. Parmi les 26 cantons, 19 ont en effet déjà «renvoyé la balle» à d'autres ou ne l'ont même jamais eue en mains. Ainsi, les cartes risquent bientôt de ne plus être distribuées qu'entre deux ou trois cantons ou communes. Cette raréfaction du nombre de joueurs compromet la perception, au niveau national, d'une gestion des déchets écologiquement supportable et acceptable sur le plan socio-économique. Il s'agit donc de trouver la parade. J'en appelle ici, d'une part, à la Confédération et, d'autre part, aux cantons d'implantation potentiels, cela en ma qualité de représentant cantonal. Le présent appel se doit par conséquent d'inciter les cantons concernés à mener le débat public qui s'impose et invite la collectivité à leur emboîter le pas. Car le Parlement fédéral devra, d'ici une dizaine d'années, accorder l'autorisation générale pour la construction de dépôts, ce qui conduira très probablement à un référendum. Un processus de formation d'opinion à tous les niveaux sera donc nécessaire pour nous amener à prendre une décision crédible et durable. La participation des cantons d'implantation est en l'occurrence incontournable, et plus ils seront intégrés aux rouages institutionnels, plus ils auront d'influence. Le canton de Zurich et ses «compagnons d'infortune» sont déjà représentés au sein de six commissions, lesquelles s'occupent notamment de questions relatives à la sécurité, aux aspects techniques et à l'aménagement du territoire. Ces organes représentent les intérêts des cantons, des régions et des communes concernés et s'attachent, du moins je l'espère, à retransformer en un enjeu national la carte pour l'heure «régionalisée» de la gestion des déchets.

La procédure de sélection de sites pour dépôts de stockage profonds est en cours

La recherche de sites d'implantation potentiels pour des dépôts de stockage en couches géologiques profondes a d'ores et déjà franchi des étapes importantes. Le 2 avril 2008, le Conseil fédéral a approuvé la conception générale du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes», donnant ainsi son aval au déroulement de la procédure de sélection des sites. Le 6 novembre 2008, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a présenté les domaines d'implantation dont les propriétés géologiques permettraient, selon la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra), l'aménagement de dépôts de stockage en profondeur pour déchets radioactifs. En l'espèce, la Nagra a proposé les domaines d'implantation des Südranden, du Weinland zurichois, de la partie nord de la Lägern, du Bözberg, du pied sud du Jura et du Wellenberg pour les déchets faiblement et moyennement radioactifs (DFMR). En ce qui concerne les déchets hautement radioactifs (DHR), la Nagra a retenu le Weinland zurichois, la partie nord de la Lägern et le Bözberg. Les autorités examinent actuellement toutes ces propositions en détail, avant que le Conseil fédéral ne décide, probablement en 2011, des domaines entrant en lice pour les étapes suivantes de la procédure de sélection.



Image Marco Zanoni

Après la présentation des domaines d'implantation géologiques potentiels, l'OFEN a organisé des réunions d'information publiques dans toutes les régions concernées.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'énergie OFEN

Une multitude d'acteurs aux rôles clairement définis

La procédure de sélection de sites pour l'aménagement de dépôts en couches géologiques profondes est un projet complexe et de grande envergure portant sur plusieurs années. Les acteurs qui y participent sont nombreux, ce qui exige une répartition claire des rôles. Le plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes » constitue l'instrument principal dans ce contexte. Il définit les tâches et les compétences respectives, détermine les critères applicables à la sélection des sites et fixe l'ensemble de la procédure.

Procédure de sélection placée sous la direction de l'OFEN

La procédure de sélection de sites comprend trois étapes. Le **Conseil fédéral** approuve les résultats obtenus au cours de chacune d'elles et octroie, au terme de l'étape 3, les autorisations générales pour des sites d'implantation concrets. L'**Assemblée fédérale** doit elle aussi donner son aval. Les autorisations générales sont soumises au référendum facultatif. C'est donc le **peuple** qui tranchera au final. L'**OFEN** dirige et coordonne la procédure en s'assurant que tous les acteurs principaux y soient associés. Il aide les régions d'implantation à faire valoir leurs intérêts, collabore avec les autorités suisses et étrangères et se charge d'informer le public.

Plusieurs autres **services fédéraux** participent à la procédure aux côtés de l'OFEN. Etant donné que la sécurité à long terme de l'homme et de l'environnement figure en tête des priorités, les autorités et les commissions responsables en la matière jouent ici un rôle particulier. L'**Inspection fédérale de la sécurité nucléaire** (IFSN) est char-

gée d'expertiser les propositions de sites sous l'angle des aspects techniques de la sécurité. Elle est soutenue dans cette tâche par la **Commission pour la gestion des déchets radioactifs** (CGD) et par l'**Office fédéral de topographie** (swisstopo). La **Commission fédérale de sécurité nucléaire** (CSN) assiste, quant à elle, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) ainsi que le Conseil fédéral; elle rédige des prises de position sur les expertises effectuées par l'IFSN. L'**Office fédéral du développement territorial** (ARE) procède parallèlement à l'examen et à l'évaluation des aspects liés à l'aménagement du territoire, tandis que les aspects environnementaux sont traités par l'**Office fédéral de l'environnement** (OFEV).

Rôle central des cantons et des communes

Les **cantons d'implantation** jouent un rôle central dans la procédure de sélection. Ils suivent celle-ci sur les plans technique et politique, rédigent des prises de position à l'attention de la Confédération et coordonnent la collaboration avec les communes. Différents organes ont été institués pour les aider à mener à bien ces diverses activités. Le **Comité des cantons** assure la collaboration au niveau politique. Deux groupes de travail ont par ailleurs été créés mi-2009 pour les domaines spécifiques de l'information et de la communication ainsi que de l'aménagement du territoire; le Forum technique sur la sécurité a lui aussi vu le jour.

Les **communes des régions d'implantation** ont pour mission d'intégrer à la procédure de sélection leurs intérêts, leurs besoins et les valeurs qu'elles défendent. L'instrument qui sera utilisé à cette fin est la participation régionale, laquelle permettra d'inclure différentes organisations et d'intégrer la population.

Quant à la **Nagra**, elle a été chargée de proposer dans un premier temps les domaines d'implantation qui présentent les propriétés géologiques adéquates, et ensuite les sites de stockage concrets qui répondent aux consignes explicites du plan sectoriel. C'est encore elle qui présentera les demandes d'autorisation générale. Elle n'a aucun pouvoir décisionnel dans la procédure de sélection.

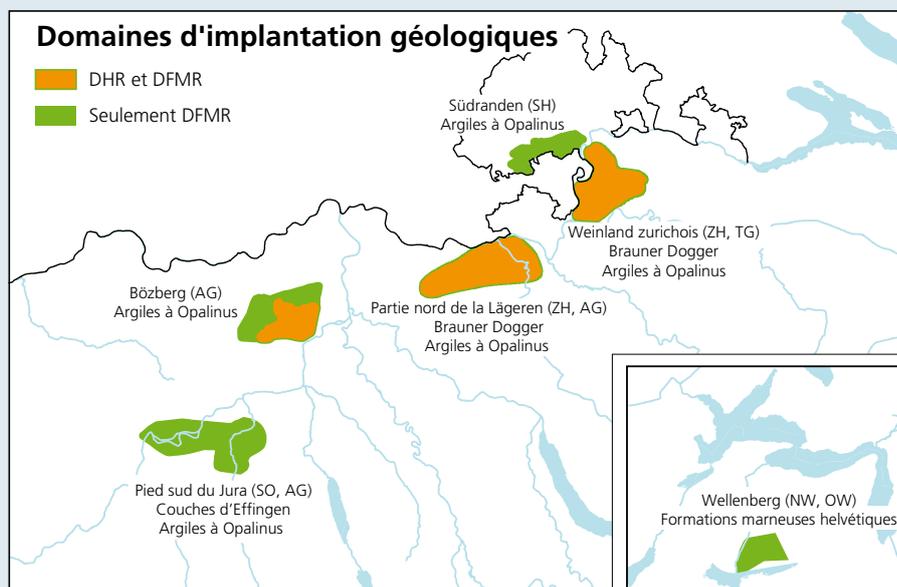


Image Nagra

Les domaines d'implantation proposés par la Nagra sont aujourd'hui connus. Les autorités examinent actuellement ces propositions.

La participation régionale

Définition

L'étape 1 prévoit la préparation, dans toutes les régions d'implantation potentielles, de procédures destinées à associer les communes et la population concernées. C'est cette « participation régionale » qui permettra de tenir compte des intérêts, des besoins et des valeurs en présence. Il est possible que des groupes de travail soient mis sur pied pour s'occuper d'aspects spécifiques, tels que l'impact environnemental de l'aménagement d'un dépôt de stockage profond ou le développement économique de la région concernée. Le lancement de cette participation dans les différentes régions est programmé au plus tard pour le début de l'étape 2, soit en 2011.

Information, communication, transparence

Tout au long de la procédure, les régions d'implantation ont pour mission de fournir des informations transparentes sur le projet des dépôts de stockage profonds ainsi que sur la procédure de sélection des sites. Elles communiqueront ouvertement avec la population. Celle-ci aura accès aux documents-clés, recevra des informations régulières et pourra aussi se renseigner sur Internet ou à la faveur de réunions publiques et d'excursions organisées. Les avis recueillis dans les régions d'implantation au gré de la participation régionale pourront ainsi être intégrés au processus de décision. Ces avis seront publics et s'ajouteront, au terme de chaque étape, aux examens des autorités et aux prises de position d'autres organes pour être finalement pris en compte lors de l'évaluation globale.

Mise sur pied de la participation régionale

L'OFEN développera la participation régionale en collaborant avec les communes d'implantation et en y associant les cantons d'implantation. Pour commencer, une équipe composée de représentants des communes d'implantation, du canton d'implantation et de l'OFEN sera chargée de préparer l'organisation et la structure de la participation régionale. Une animatrice ou un animateur assistera l'équipe dans cette tâche.

Composition équilibrée

Afin de refléter de manière aussi fidèle que possible les conditions sociétales des régions concernées, il s'agira dans un premier temps de définir les milieux appelés à participer au processus. Les intérêts des communes, des organisations locales et de la population devront être représentés de façon équilibrée. Il importera en outre d'identifier et d'intégrer les intérêts et les besoins qui sont peu ou pas officiellement représentés dans la région.



Image ZWILAG

Des effets tels que ceux causés par les transports seront discutés dans le cadre de la participation régionale. Sur la photo, une livraison d'assemblages combustibles usés au Centre de stockage intermédiaire ZWILAG.

Tâches de la participation régionale

Des discussions sont prévues avec les milieux associés au processus de participation régionale ; elles porteront sur la sécurité de l'être humain et de l'environnement ainsi que sur les conséquences potentielles de nature sociétale, économique et écologique dans les régions. Le scénario « Dépôt de stockage profond dans notre région » devra donc être considéré et abordé sous tous les angles afin que des recommandations puissent être élaborées à l'intention des communes des régions d'implantation. Concernant les aspects relevant de la sécurité technique, les régions d'implantation bénéficieront du soutien de l'IFSN et du Forum technique sur la sécurité. Les tâches suivantes sont prévues au cours de l'étape 2 dans le cadre de la participation régionale : les régions d'implantation passeront en revue les propositions de la Nagra quant à la **disposition et à l'aménagement des infrastructures de surface** requises et s'exprimeront sur leur aménagement, leur emplacement et leurs voies d'accès. Afin d'être en mesure d'évaluer l'impact socio-économique d'un dépôt de stockage profond, les régions mettront au point **une stratégie, des mesures et des projets visant à leur développement durable** ou actualiseront le cadre déjà en place. La planification, les travaux préparatoires, la construction, l'exploitation et le scellement d'un dépôt en couches géologiques profondes seront examinés quant à leur impact sur les régions d'implantation. Les **études d'impact socio-économique et écologique** mandatées et réalisées par l'OFEN en collaboration avec les régions en question pourront servir de référence aux stratégies de développement régional. Il s'agira en particulier d'y intégrer les spécificités de chacune des régions concernées.

Le Forum technique sur la sécurité

C'est sous la direction de l'IFSN que le Forum technique sur la sécurité répond aux questions d'ordre technique et scientifique relatives à la sécurité du stockage profond et aux demandes relevant du domaine géologique. Ces thèmes peuvent être soulevés par la population, les communes, les régions d'implantation, les cantons et les organisations ainsi que par les collectivités des pays voisins concernés. L'IFSN rassemble les questions posées et organise leur discussion au sein du forum. Les réponses sont ensuite publiées sur le site Internet www.technischesforum.ch.

Le Forum technique sur la sécurité se compose d'experts de la Confédération, des cantons d'implantation, des régions d'implantation et de la Nagra. L'Allemagne et l'Autriche y sont également représentées. Le forum se réunit tous les trois à quatre mois ou en fonction des besoins. Les premières réunions ont eu lieu aux mois de juin et septembre 2009 à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich.



Image Heinrich Jäckly AG

Carottes de sondage prélevées lors de recherches sur le terrain.

Informations supplémentaires

Nous vous fournissons volontiers de la documentation supplémentaire. Il vous suffit de nous appeler (contacts, voir sous impression) pour commander d'autres sources d'information, par exemple le numéro 4 de « Focus Gestion des déchets » de décembre 2008 consacré aux propositions de sites ou la conception générale du plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes » du 2 avril 2008 (approuvée par le Conseil fédéral).

Références Internet

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)
www.uvek.admin.ch

Office fédéral de l'énergie (OFEN), gestion des déchets
www.dechetsradioactifs.ch

Office fédéral de l'énergie (OFEN), financement
www.entsorgungsfonds.ch, www.stilllegungsfonds.ch

Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN)
www.ensi.ch

Commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN)
www.bfe.admin.ch/kns

Forum technique sur la sécurité
www.technischesforum.ch

Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra)
www.nagra.ch

Impressum

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral de l'énergie, section Gestion des déchets radioactifs, Mühlestrasse 4, CH-3063 Ittigen · Adresse postale: CH-3003 Berne
Tél. +41 (31) 322 56 11 · Fax +41 (31) 323 25 00 · www.bfe.admin.ch · contact@bfe.admin.ch · www.dechetsradioactifs.ch